



LE MÉTIER

UN CAFÉ AVEC...



Le 12 octobre
à La Scène Watteau,
à Nogent-sur-Marne
à l'occasion d'un
séminaire de la FNCC

DÉBORAH MÜNZER

«Nous refusons que l'on plaque un modèle unique à tous les territoires»

Nouvelle présidente de la FNCC,
l'élue à la culture de Nogent-sur-Marne
veut mener des chantiers courts et ciblés.

Vous avez pris vos fonctions de présidente au cours de l'été. Quels sont les grands chantiers sur lesquels vous vous êtes engagée ?

Le CCTDC⁽¹⁾ constitue bien sûr l'un de nos espaces de travail privilégiés. Il y a une envie dans les collectivités, dans les régions, de contribuer à inverser la logique des politiques culturelles dans leur mécanique même. Nous refusons que l'on plaque un modèle unique à tous les territoires. Il faut lutter contre l'uniformisation des modèles, l'homogénéisation des politiques culturelles. Pour prendre un exemple, dans la préparation de la loi NOTRe on a beaucoup entendu parler de chef de file. On a souvent entendu dire que la région devait l'être ici ou là. À la FNCC, nous défendons l'idée que c'est le projet lui-même qui définit le chef de file, et non l'inverse. Sur tel territoire ce peut être la Région, sur tel autre plus rural le Département.

Quelles collaborations souhaitez-vous engager avec l'État ?

Il existe deux sujets sur lesquels nous devons

faire valoir notre expérience de terrain. Le premier, c'est sur l'éducation artistique et culturelle. Nous avons ouvert à la FNCC, en dialogue avec l'État qui était intéressé par cela, un repérage des bonnes pratiques à l'œuvre sur les territoires. Même chose pour les bibliothèques, nous sommes en mesure de partager avec l'État l'expertise des collectivités en termes d'horaires d'ouverture, mais aussi de contenus.

Y a-t-il d'autres chantiers que vous voulez partager avec l'État ?

Oui, nous voulons apporter sur la table un sujet comme celui de la contractualisation entre l'État et les collectivités. La ministre, dans ses déclarations, a fait part de son envie de la relancer. C'est très bien.

Et spécifiquement pour le spectacle vivant ?

Nous venons de lancer une réflexion, au sein de la FNCC sur la manière dont nous pourrions contribuer à la diversification des formes artistiques dans les structures de diffusion. Il faut rappeler que les labels ne sont que des manières de financer, avec des clés de répartition différentes, des structures de diffusion. Or, nous nous rendons compte qu'à chaque type de label correspondent des formes artistiques et que la circulation des formes est rare entre ces différents réseaux. Si on inverse la logique, en considérant la situation du point de vue de l'habitant, on se rend compte qu'il n'a pas accès à une diversité de formes.

Comment souhaitez-vous voir évoluer la FNCC ?

Nous changeons nos méthodes de travail en nous donnant des temps de travail définis par projet, sur six mois ou un an. Par exemple, nous nous sommes donné six mois pour boucler pour la réflexion menée sur l'accueil du cirque sur nos territoires. Elle débouchera sur une charte. Même chose pour la convention que nous finalisons avec France Urbaine. Les élus de la FNCC ont eu à se positionner pour dire quels étaient les sujets qui les intéressaient et sur lesquels ils allaient travailler en groupe.

Notre offre de formation aux élus, qui est notre cœur de métier, sera aussi individualisée sur des thématiques nouvelles qui émergent.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

(1) Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.

(2) Conférences territoriales de l'action publique.